

dant le cas, si l'on s'en rapportoit à votre avis. Et il étoit réservé à un jeune Avocat, d'accuser ainsi indirectement notre premier Pasteur de la négligence la plus coupable, dans l'exercice d'un de ses plus importants devoirs, celui de corriger et de reprendre ses inférieurs!

Je suis, dites vous, le premier Prêtre en ce pays, qui ait voulu, à votre connoissance, faire retentir la presse de querelles religieuses, surtout de différends émus entre des hommes de même croyance, et de même profession. Cela prouve combien vous êtes jeune, et combien vous êtes peu instruit de ce qui s'est passé dans votre propre pays. Il existe des Lettres imprimées et des Gazettes de Québec, d'une date antérieure de quelques années à votre naissance, qui prouvent la fausseté de cette assertion. Si je n'en cite pas les Auteurs, ni ce qui y donna occasion, c'est par une discrétion, dont je suis persuadé que quelqu'un me saura gré. Quant à la pétition à Monseigneur l'Evêque de Québec, et que vous prétendez avoir périë en embryon, elle n'a pas été jugée par tout le monde si mauvaise à tous égards, quelle n'ait été envoyée à Rome, pour être jointe aux autres pièces du procès, et être soumise à N. S. P. le Pape. Ainsi jusqu'à ce que le S. Siège ait prononcé sur les matières qu'elle renferme, abstenez-vous d'en porter votre jugement, et surtout ne la mettez pas au néant de votre propre autorité.

Vous rappelez mal-adroitement les Nos. du SPECTATEUR CANADIEN dirigés contre certaines personnes qui n'ont pas jugé à propos d'approuver la Bâtisse de l'Eglise de St. Jacques. Vous avez beau dire qu'il n'y a aucun rapport entre l'érection de cette Eglise, et la Jurisdiction de Monseigneur l'Evêque de Telmesse, personne n'en sera la dupe. Pourquoi, par des personnalités contre ceux qui ne pensent pas comme vous, leur donner occasion de vous dire que personne n'est la dupe des motifs pour lesquels un certain parti défend avec tant de chaleur la Jurisdiction de Monseigneur de Telmesse. Y a-t-il quelqu'un qui ne voye que si Monseigneur J. J. Lartigue n'avoit pas été fait Evêque, et Suffragant pour le District de Montréal, on n'auroit pas bâti pour lui, exprès pour son usage (comme dit la fameuse inscription incrustée dans la pierre fondamentale) une Eglise, précisément dans la rue St. Denys; et qu'un certain quartier dans les profondeurs du Fauxbourg St. Louis, seroit resté *in statu quo*, c'est-à-dire, en prairies et marécages; au lieu d'être divisé en beaux quarrés, séparés par de belles rues, faites à même les deniers publics, le tout pour décupler la valeur des emplacements situés sur ce terrain, à la grande satisfaction des anciens propriétaires, et des nouveaux acquéreurs? Ne vous imaginez pas que tout le monde soit aveugle: le choix de l'emplacement de la nouvelle Eglise a fait ouvrir les yeux à bien des personnes, qui n'ont vû que trop clairement,